

Le congé-paternité : une revendication masculine ?

Autor(en): **Balleys, Valérie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[94] (2006)**

Heft 1507

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le congé-paternité: une revendication masculine?

Ainsi, les jeunes pères seraient davantage intéressés à s'investir dans l'éducation de leur enfant que leurs pères? Pourtant, l'Etat et les entreprises peinent encore à prendre en compte ce nouveau désir d'une répartition des rôles familiaux plus équilibrée.

VALÉRIE BALLEYS

Si l'on considère sérieusement le désir croissant des pères à vouloir s'occuper de leurs enfants, force est de constater que peu de mesures politiques sont prises pour favoriser cet investissement. La preuve par le congé-paternité. En effet, la Suisse est à la traîne puisqu'un certain nombre de pays européens ont déjà introduit un congé spécifique de paternité ou un congé parental (à diviser entre la mère et le père). Ces congés souvent relativement courts ne sont pas la panacée, mais témoignent d'un effort en matière de politique familiale pour rééquilibrer les rôles entre parents et repenser la place du père dans l'éducation des enfants.

La Suède: pionnière dans l'introduction du congé parental

En Suède, un congé parental a remplacé dès 1974 le congé-maternité. La durée du congé parental a été peu à peu augmentée pour atteindre actuellement 480 jours rémunérés à 80% du salaire. Chaque parent a ainsi droit à 240 jours mais peut choisir de les transférer à l'autre parent, à l'exception de 60 jours qui lui sont réservés. Les parents peuvent organiser le congé à leur guise puisque les 480 jours peuvent être pris en différentes séquences ou à mi-temps. L'important étant de les utiliser durant la période allant de la naissance aux huit ans de l'enfant.

Dans ce pays, un véritable consensus politique a accompagné l'introduction de ce congé parental. La norme sociale voulant que l'enfant soit entouré d'une présence parentale durant ses premières années y est en effet particulièrement forte. De ce fait, très peu d'enfant sont placés en crèche. L'âge minimum pour y être accueilli est d'ailleurs de un an.

Cependant, malgré la générosité apparente de la mesure, le congé parental suédois n'est pas parvenu à rééquilibrer la répartition des rôles entre mères et pères. Certaines analyses montrent que la liberté de transfert du congé de l'un à l'autre parent a renforcé au contraire les rôles traditionnels. Dans une étude consacrée à cette problématique, l'anthropologue Sara Brachet indique que la plupart des Suédois transfèrent leur congé à leur compagne (1). Ainsi, 86% des jours indemnisés sont actuellement utilisés par les mères. En conséquence, l'absence plus longue des mères sur le marché du travail aurait tendance à renforcer le modèle traditionnel de l'homme pourvoyeur économique du foyer.

Vers l'introduction d'un congé-paternité en Suisse?

Pour l'instant, aucun congé pour les pères n'est inscrit dans le droit fédéral. En revanche, sous la rubrique «congés spéciaux», certaines conventions collectives ou contrats de travail prévoient un congé pour le père en cas de naissance. Celui-ci est en règle générale de 1 à 3 jours. Pas beaucoup plus que la durée d'un accouchement.

Du côté des entreprises, rares sont celles qui encouragent un plus grand investissement des pères dans la sphère familiale après une naissance. En Suisse, celles qui ont introduit un congé-paternité ne sont pas légion. Swisscom et le réassureur Swiss Re accordent 15 jours de congé payé aux jeunes pères, la banque Coop une semaine pour le premier enfant et deux semaines pour les suivants. Dans le commerce de détail, Migros sera la première entreprise à mettre en place dès le 1er janvier 2007 un congé-paternité en accordant à ses collaborateurs 15 jours auxquels peuvent s'ajouter deux semaines de congé sans solde. D'autres conventions collectives d'entreprise comme celle de SRG SSR idée suisse octroie 5 jours aux pères. De même, au niveau du personnel de l'Etat, ce sont 5 jours qui sont accordés dans les cantons de Vaud et de Genève. Il est par ailleurs possible pour les pères de prendre un congé sans solde dans certaines entreprises ou administrations, mais évidemment ce choix reste limité aux personnes qui en ont les moyens.

L'introduction d'un congé-paternité favoriserait la réalisation de l'égalité tant dans la sphère familiale que professionnelle. Cette revendication n'est actuellement portée que par un nombre minoritaire de pères. Par ailleurs, les expériences effectuées à l'étranger montrent que seule une mesure contraignante imposant un congé obligatoire pour les pères peut réellement avoir un impact sur la vie familiale.

Le congé paternité en Europe

Islande : 9 mois de congé parental indemnisé à 80%, 3 mois obligatoires pour le père

Suède: 480 jours de congé parental dont 2 mois obligatoires pour le père

Danemark: 28 semaines de congé-maternité dont 10 semaines peuvent être transférées au père

Norvège: 39 semaines de congé parental indemnisé à 80% ou 29 semaines à 100%, 6 semaines obligatoires pour le père

Finlande: 105 jours de congé maternité et 18 jours de congé paternité indemnisés à 70% du salaire. Puis, 158 jours de congé parental à répartir entre les parents indemnisés de la même façon

France: 14 jours de congé-paternité indemnisés à 100%

Angleterre: deux semaines de congé-paternité ainsi que la possibilité d'un congé sans solde de 6 mois

(1) Sara Brachet *L'égalité, une vaine quête?* in: Terrain, Revue d'ethnologie de l'Europe, no 42, mars 2004